C’est quoi la Légion d’honneur ?

La Légion d'honneur, plus haute distinction française © REUTERS

* **Le résumé :**

Chaque année, le 1er janvier, le Journal Officiel [publie la liste](http://www.legiondhonneur.fr/) des personnalités décorées de la Légion d’honneur. La promotion 2013 comprend 681 noms.

Parmi les personnalités récompensées, [figurent](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/01/01/legion-d-honneur-681-decores-dont-les-militaires-tues-par-merah_1811844_823448.html) l'ancien président d'Emmaüs et ex-Haut Commissaire aux solidarités actives Martin Hirsch, le comédien Bruno Podalydès ou l’auteur et dessinateur de bande dessinée Jacques Tardi ,qui a immédiatement[annoncé](http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/01/02/jacques-tardi-refuse-la-legion-d-honneur_1812089_3246.html) son refus de recevoir cette décoration.

Souvent jugée inutile, parfois [décernée à des personnalités sulfureuses](http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20111010.OBS2124/nicolas-sarkozy-et-la-legion-d-honneur-le-revers-de-la-medaille.html), la Légion d'honneur reste pourtant la **plus haute distinction honorifique accordée par l'État**.

1. D'où vient la Légion d'honneur ?

**Instituée par Napoléon Bonaparte en 1802**, la Légion d'Honneur récompense depuis ses origines les personnes ayant rendu des **"mérites éminents", militaires comme civils, à la Nation**.

Au début du XIXe siècle, cette nouvelle décoration **ouvre à tous les citoyens la possibilité d'être distingué**, et non plus aux seuls militaires, comme c'était le cas sous l'Ancien Régime.

La Légion d'honneur a failli ne jamais voir le jour. Elle est perçue par les révolutionnaires comme une**entorse au principe d'égalité civique**, qui pourrait engendrer une nouvelle aristocratie.

Napoléon Bonaparte est obligé d'intervenir personnellement auprès du Conseil d'État pour la promouvoir : "*Je vous défie de me montrer une république, ancienne ou moderne, qui savait se faire sans distinctions.****Vous les appelez les hochets, eh bien, c’est avec des hochets que l’on mène les hommes****.*"

À ses débuts, la Légion d'honneur est assortie d'une rente annuelle de 250 francs or, ce qui était une somme considérable pour l'époque. Aujourd'hui,**la rente existe toujours, mais elle est purement symbolique**. Ainsi en 2009, elle représentait entre 6,10 € et 36,59 €, selon le grade du légionnaire.

2. Qui sont les légionnaires ?

On estime aujourd'hui [le nombre de légionnaires à près de 100 000](http://www.legiondhonneur.fr/shared/fr/ordresdecorations/lheffectif.html), avec environ **deux tiers de militaires pour un tiers de civils**.

Pour être admis dans l'ordre de la Légion d'honneur, il faut généralement justifier d'au moins **20 ans de services publics ou d'activité professionnelle assortis de "mérites éminents"**. En somme, il s'agit d'être irréprochable dans son métier et de faire quelque chose en plus qui serve l'intérêt général : policiers, pompiers ou représentants des cultes sont donc bien placés pour recevoir l'insigne.

Certaines personnes sont **quasiment assurées d'être décorées** de la Légion d'honneur : les anciens ministres, députés ou sénateurs (ceux en activité sont exclus, sauf pour faits de guerre), les hauts magistrats, les diplomates, les médaillés d'or aux Jeux Olympiques … Depuis 2008, les **anciens Premiers ministres ayant exercé au moins deux ans**[sont membres de droit de l'Ordre de la Légion d'honneur](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=200B10F0ED51E6F2A3A30E06780102E8.tpdjo06v_3?cidTexte=LEGITEXT000006071007&idArticle=LEGIARTI000006476196&dateTexte=&categorieLien=cid).

La Légion d'honneur n'est**pas réservée aux seuls Français** : des chefs d'État, Premiers ministres, ambassadeurs, hommes d'affaires ou artistes étrangers sont régulièrement décorés lors de leur venue en France. Ils ne font **par contre pas partie de l'Ordre de la légion d'honneur**, la communauté des membres français.

Plus surprenant, la Légion d'honneur a également été attribuée à :

* **Des établissements d'enseignement supérieur**, comme l'École des Mines de Paris, l'École Polytechnique ou l'École des chartes
* **La préfecture de police de Paris**
* **Diverses unités de l'Armée**, notamment des régiments d'infanterie ou de tirailleurs

3. Comment obtenir une promotion ?

L'ordre de la Légion d'honneur est divisé en **5 "niveaux" croissants de distinction** : le grade de **chevalier**, le grade d'**officier**, le grade de **commandeur**, la dignité de**grand officier** et la dignité de **grand'croix**.

Lorsque quelqu'un intègre l'Ordre, il entre **au grade de chevalier**.

Exceptionnellement, le Président ou un ministre peut toutefois directement nommer une personnalité aux **grades d'officier**, de **commandeur et à la dignité de grand officier** pour récompenser sa carrière hors du commun. En janvier 2009, **Simone Veil**a été la première à bénéficier de cette disposition, en étant d'emblée[élevée à la dignité de grand officier](http://www.francesoir.fr/actualite/societe/decoration-simone-veil-devient-grand-officier-33435.html).

La nomination directe à un grade supérieur à celui de chevalier est également possible**pour honorer un chef d'État étranger**, comme Albert de Monaco, reçu grand officier en 1984.

Pour les légionnaires "lambda", il faut**justifier de mérites nouveaux** **pour grimper**l'échelle de l'Ordre de la Légion d'honneur. Et les **délais de promotion sont réglementés** : 8 ans minimum pour obtenir le grade d'officier, 5 ans pour devenir commandeur et 3 ans supplémentaires pour accéder aux dignités de grand officier puis de grand'croix.

Pour aller plus loin : [Légion d'honneur : quelles célébrités l'ont refusée ?](http://quoi.info/actualite-societe/2013/01/03/legion-honneur-celebrites-qui-ont-refusee-1134882/)

par [**Mathilde Boireau**](http://quoi.info/profil/mathilde-boireau/)